

Commune de Franois

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2018</p>

Le huit janvier deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Claude PREIONI, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DELESSARD Martine, GILLET Françoise, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, PRALON Marine, LECLERC Bénédicte, RENAULT Béatrice
Messieurs PREIONI Claude, BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, COUDRY Sébastien, CLEMENT Boris, SOUDY Aymeric

Absents excusés :

Madame MILOUDI (donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD)
Monsieur MEYER Nicolas (donne pouvoir à Madame Françoise GILLET)
Monsieur GUYOT (donne pouvoir à Monsieur Emile BOURGEOIS)
Monsieur PEQUIGNOT (donne pouvoir à Monsieur Claude PREIONI)

Absents non excusés :

Madame GOODWIN HILLIER

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 4
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Bénédicte LECLERC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 2 janvier 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- 4) Eau et assainissement - Modalités de transfert des biens immobiliers et mobilier et des contrats
- 5) Eau et assainissement - Modalité de transfert des recettes à la CAGB
- 6) Choix du prestataire – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire
- 7) Tarification cantine scolaire
- 8) Programme de travaux forêt 2018
- 9) Remboursement de la caution de Mr DEVAUX Jean-Luc
- 10) Remboursement comité des fêtes
- 11) Participation de la mairie aux voyages scolaires

Divers :

- . Rapports des Commissions
- . D.I.A
- . Questions diverses

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2018/001

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Bénédicte LECLERC comme secrétaire de séance, celle-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

Délibération du Conseil Municipal 2018/002

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2017 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune observation n'ayant été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et par 1 abstention (Monsieur CLEMENT) des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 4 décembre 2017.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal 2018/003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- ANS

Réinstallation poste informatique secrétaire générale : 301,68 € T.T.C.

- Berger Levrault

Certificat électronique RGS** : 246,00 € T.T.C.

- NRJ Electricité générale

Remplacement de la VMC – Appartement Grande Rue : 742,80 € T.T.C.

- Potion magique
Spectacle fête de Noël : 600,00 € T.T.C.
- Orange
Dévoiement cable fibre optique – Route de Chemaudin : 16 011,94 € T.T.C.
- Numéricable
Dévoiement cable fibre optique – Route de Chemaudin : 5 133,82 € T.T.C.
- Le P'tit Dépanneur comtois
Remplacement de serrures – Appartement Rue de l'Eglise : 364,76 € T.T.C.
- Sedi
Fourniture de matériel pour collectivités : 631,48 € T.T.C.
- Global Signalisation
Signalisation virage rue dangereux des Tailles : 7 002,00 € T.T.C.
- NRJ Electricité générale
Création de prises réseaux dans les écoles : 2 878,80 € T.T.C.
- Au pavé Charollais
Fourniture de plats pour les vœux du 6 janvier 2018 : 797,75 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ EAU ET ASSAINISSEMENT - MODALITES DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIER ET DES CONTRATS

Délibération du Conseil Municipal 2018/004

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2018, décision approuvée par 55 communes et entérinée par un arrêté du Préfet du Doubs en date du 24 novembre 2017.

Il est donc nécessaire de valider les modalités de transfert des biens matériels et des contrats de la commune à la CAGB pour permettre l'exercice effectif de cette compétence dès le 1er janvier prochain et la mise en place opérationnelle des services qui assureront la continuité et le financement du service, la distribution de l'eau aux habitants, la collecte et le traitement des eaux usées.

Les biens immobiliers et mobiliers :

Les équipements techniques et les biens mobiliers affectés à l'exercice des compétences eau et assainissement par la commune sont mis à disposition de la communauté d'agglomération à titre gratuit. Il s'agit en particulier des réseaux et de leurs ouvrages connexes (en eau et en

assainissement), du captage et de la station de production d'eau, de la station de traitement des eaux usées, des postes de relevage ou de refoulement.

Dans le cas où les biens mis à disposition des services d'Eau et d'Assainissement de la CAGB ne seraient plus affectés à ces services, les biens retourneront à la commune.

Un inventaire des biens meubles concernés sera établi au plus tard au 31 mars 2018 sous la forme d'un procès-verbal.

Les contrats et emprunts

Les contrats conclus par la commune concernant les services d'eau et d'assainissement sont transférés automatiquement à la CAGB qui se substitue à la commune dans ses droits et obligations en qualité de cocontractant; toutefois, certains contrats qui ne sont pas affectés aux seuls services d'eau et d'assainissement ne peuvent être transférés.

Les contrats d'emprunts résiduels sont transférés à la CAGB sur les budgets annexes d'eau et d'assainissement.

L'inventaire de ces contrats sera établi par la commune et transmis à la CAGB au plus tard le 15 janvier 2018.

*Monsieur Jean-Louis BAULIEU pose la question de l'assurance des ouvrages concernés.
La CAGB les assure à compter du 1^{er} janvier 2018.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les conditions de transfert à la CAGB des biens immobiliers, mobiliers et des contrats liés aux services d'eau et d'assainissement.
- Autorise le maire ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens ainsi que tout avenant éventuel de transfert.

5/ EAU ET ASSAINISSEMENT - MODALITES DE TRANSFERT DES RECETTES A LA CAGB

Délibération du Conseil Municipal 2018/005

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2018, décision approuvée par 55 communes et entérinée par un arrêté du Préfet du Doubs en date du 24 novembre 2017.

Il est donc nécessaire de valider les modalités de transfert des recettes à la CAGB pour permettre l'exercice effectif de cette compétence dès le 1er janvier prochain et la mise en place opérationnelle des services qui assureront la continuité et le financement du service, la distribution de l'eau aux habitants, la collecte et le traitement des eaux usées.

Il convient d'autoriser la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondant à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondant à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

6/ CHOIX DU PRESTATAIRE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération du Conseil Municipal 2018/006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la Commune. Dix entreprises ont retiré le dossier. A la date du 15 décembre 16h00, quatre offres ont été reçues :

- MILLE ET UN REPAS,
- CHATEAU D'UZEL,
- API,
- NICOLAS RESTAURATION,

Un classement a été effectué selon les critères prévus au règlement de consultation (valeur technique de la prestation : 40 %, le prix de la prestation : 50 %, l'intégration d'aliments biologiques dans les menus : 10 %).

Au regard de ce classement, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire à l'entreprise API Restauration, mieux disante, à compter du 1er février 2018, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et par 2 abstentions (Monsieur CLEMENT et Madame RENAULT) des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise API Restauration, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Délibération du Conseil Municipal 2018/007

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif du repas de la cantine scolaire avait été maintenu au tarif de 4,50€ par la délibération n° 2017/123 du 6 novembre 2017 et ce, jusqu'à la date de passation du marché avec le nouveau prestataire de fourniture des repas.

Au vu de l'offre retenue, M. le Maire propose de maintenir le tarif de 4,50€ le repas pour la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et par 1 abstention (Monsieur CLEMENT) des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

8/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORÊT 2018

Le vote de cette délibération a été reporté au prochain conseil municipal. Le programme des travaux sera discuté lors de la commission forestière du mois de janvier.

9/ REMBOURSEMENT DE CAUTION – MR ET MME DEVAUX – CHEMIN DE CHANEY

Délibération du Conseil Municipal 2018/008

Suite au départ de monsieur et madame DEVAUX, locataires de l'appartement sis Chemin de Chaney, un état des lieux a été réalisé par madame Françoise GILLET le 11/12/2017 en présence des locataires.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât et que les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution de 570,13€ versée lors de la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 570,13€ et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce remboursement.

10/ REMBOURSEMENT COMITE DES FETES

Délibération du Conseil Municipal 2018/009

La commune organise en partenariat avec le comité des fêtes la manifestation « François fête Noël ». Dans ce cadre, la commune a accepté de prendre en charge une partie des prestations notamment :

- Spectacle de magie: 600,00 €
- Pères Noël en chocolat : 123,70 €

La facture du spectacle sera adressée directement à la commune. La facture du chocolat a été payée par le comité des fêtes sur internet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le remboursement au comité des fêtes de cette facture qui s'élève à un montant de 123,70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

11/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES SCOLAIRES

Délibération du Conseil Municipal 2018/010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la demande de la directrice de l'école élémentaire, qui demande à la commune une participation financière pour les voyages scolaires qui sont organisés. Cette année, 5 classes de l'école ont présenté un projet de voyage.

Il est proposé d'allouer une somme de 600,00 € environ correspondant au coût du transport pour un voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Compte rendu de la réunion du lundi 18 décembre 2017

Convocation en date du 13 décembre 2017.

Présents : Mme DELESSARD, MM. BAULIEU Jean-Louis, PEQUIGNOT Philippe, PREIONI Claude, SOUDY AYMERIC.

Absent excusé : GUYOT Pascal.

➤ DP et projet de clôture:

- DP : demande de Mme MICONI, 31 rue Champey, pour construction d'une véranda alu noir.
Dimensions : 2,90 x 2,35 x 4,10.

Avis favorable pour le projet, sous réserve du règlement du PLU.

➤ CU:

- 25 Grande Rue, parcelle AA159 de 369m²; demande pour même dossier de renseignements, certificat communal

- 2 Grande Rue, parcelle AA58 de 6127m² ;

- 9 Le Hameau du Coteau, parcelle AB158, de 1000 m² ; et demande générale de renseignements d'urbanisme.

➤ DIA :

- Pour une maison située 9, hameau du Coteau, parcelle AB158.

La commission propose de ne pas préempter.

- Pour bien situé parcelle AA159, au 25 Grande Rue.

La commission propose de ne pas préempter.

- Information pour la DIA du bien situé 7B chemin de la Sommière : la CAGB renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain.

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATIQUE - SECURITE

Compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2017

Etaient présents :

P. MOUTON - B. RENAULT - G. SIMON BOUVRET - C. PREIONI – S. COUDRY

Excusée :

F. GILLET

La Commission finalise le bulletin municipal du mois de décembre 2017 et procède à sa relecture.

COMMISSION VOIRIE

Compte - rendu de la réunion du 18 décembre 2017

Etaient présents :

C.PREIONI – E.BOURGEOIS – P.PEQUIGNOT – N.MEYER – B.LECLERC – A.SOUDY

- Sécurité Grande Rue : avancement de l'étude ACESTI :
 - le levé topographique de la zone concernée est réalisé,
 - à la demande de la commune, le Département va effectuer des mesures de vitesse et de trafic début 2018, sur la RD108 et la RD11.
 - le 15 janvier présentation orale des solutions techniques envisagées avant d'effectuer la remise au propre d'un projet,
 - la commission propose que les feux soient en permanence rouge, le vert se déclenchant au passage des véhicules uniquement si la vitesse est conforme à la limitation.

- Sécurité piste cyclable devant le groupe scolaire : le cabinet JDBE s'est rendu sur place aux heures de rentrée des classes pour vérifier les problèmes rencontrés. Un chiffrage d'étude sera proposé en début d'année 2018.

- Zones accidentogènes sur la commune : proposition de la société GLOBAL SIGNALISATION
 - virage dangereux chemin des Tailles : pose d'une signalisation verticale par la mise en place de panneaux lumineux à LED haute luminosité électrique et solaire avec déclenchement par radar de détection de trafic selon condition de vitesse : 5 835,00€ HT.
La commission fait réaliser cette prestation
 - rue de la Gavotte : pose de 21 m² de dispositif de ralentissement visuel et sonore : 1 473,60€ HT.

La commission n'est pas favorable à la réalisation de ce dispositif qui ne résoudra pas le problème de la vitesse et consultera un bureau d'études sur ce point.

- Pose illicite d'un stop park sur une place de parking communal rue des Hauts de Bassand : recherche du nom de la personne concernée et un courrier sera envoyé pour demander de le retirer.
- Les deux panneaux « cédez le passage » entre la rue de la Félie et le chemin du Moulin seront remplacés par des panneaux « stop ».
- Eclairage public :
 - le contrôle de l'ensemble des points lumineux a été effectué le 18 décembre par CITEOS.
 - candidature de la commune à l'appel à projet territoire à énergie positive de la CAGB : 10 lampadaires sont retenus et seront financés à 50% par la CAGB, 30% par le SYDED et 20% restant à la charge de la commune. La CAGB gèrera le marché relatif à cette prestation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Trésorerie au 8/01/2018 : 1 414 527,41€.
- Développement économique : éligibilité fibre optique. La société Orange sera contactée pour l'organisation d'une réunion et une mise au point sur l'avancement de cette prestation.
- Intervention de Madame PRALON sur la vitesse excessive des véhicules rue de l'oratoire. Cette voie étant départementale, elle propose de faire un courrier à l'attention du Département.
- Vidéo protection : Notre avocat a saisi le tribunal administratif qui doit désigner un expert.

Liste des délibérations du 8 janvier 2018

N° 2018/001 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2018/002 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017

N° 2018/003 : Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal

N° 2018/004 : Eau et assainissement - Modalités de transfert des biens immobiliers et mobilier et des contrats

N° 2018/005 : Eau et assainissement - Modalité de transfert des recettes à la CAGB

N° 2018/006 : Choix du prestataire – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire

N° 2018/007 : Tarification cantine scolaire

N° 2018/008 : Remboursement de caution - Mr et Mme DEVAUX – Chemin de Chaney

N° 2018/009 : Remboursement comité des fêtes

N° 2018/010 : Participation de la mairie aux voyages scolaires